



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
3 octobre 2000  
Français  
Original: anglais

---

### **Lettre datée du 3 octobre 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de me référer aux lettres que je vous ai adressées les 25 et 26 septembre 2000 (S/2000/899 et S/2000/901), au sujet du processus de désarmement des milices à Atambua.

À cet égard, je voudrais vous faire part des faits nouveaux intervenus récemment, à savoir :

1. Le Gouvernement indonésien a prolongé encore de 15 jours la période pour les opérations de récupération des armes. Cette période de 15 jours sera prolongée indéfiniment de façon périodique afin de s'assurer que les opérations soient menées dans l'ordre jusqu'à ce que l'ensemble du processus soit achevé avec succès.

2. Au 30 septembre 2000, d'autres armes (armes standard et armes de fabrication artisanale), grenades et munitions ont été confisquées dans le cadre des opérations de récupération.

3. Le 30 septembre 2000, 109 armes de fabrication artisanale, une arme standard, 2 grenades et 13 munitions ont été confisquées.

4. Le 1er octobre 2000, 4 armes standard et 232 munitions ont été confisquées.

5. Le 2 octobre 2000, une arme standard, 23 armes de fabrication artisanale, une grenade et 223 munitions ont été confisquées.

6. Le nombre total d'armes confisquées depuis le 23 septembre 2000 se présente comme suit :

Armes standard :	71
Armes de fabrication artisanale :	1 715
Grenades :	44
Munitions :	4 194

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur  
Représentant permanent  
(Signé) Makarim **Wibisono**

---